



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 6 octobre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2020/20 de la Municipalité, du 18 juin 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des déterminations de la Municipalité concernant le projet de règlement du 27 février 2018 de M. Valentin Christe et consorts portant sur l' « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité » ;
2. de renoncer à adopter le projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts ;
3. d'adopter le contre-projet de la Municipalité et en conséquence :
 - a. abroger le règlement d'application concernant la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité du 13 mai 2003 ;
 - b. abroger les articles 33 à 35 du règlement pour la Municipalité de Lausanne ;
 - c. adopter le nouveau règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité de Lausanne

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 6 octobre deux mille vingt.

La présidente :



La secrétaire adjointe :